



Gain française des jeux en ligne perdu ?

Par **Climax**, le **21/01/2011** à **19:22**

Bonjour,

il m'arrive de gratter un ticket sur le site de La Française des Jeux (on ne sait jamais).

Une fois, le jeux sur lequel j'étais s'est bloqué suite à un comportement bizarre (voir capture d'écran jointe).

J'ai utilisé leur formulaire de contact, très sommaire, pour expliquer ce qu'il m'était arrivé et que je n'avais pas pu jouer correctement, mais j'ai eu cette réponse :

"Vous nous informés d'un incident lors de votre prise de jeu CASH 20 000.

Après enquête, nous confirmons éventuel blocage du jeu. cependant votre prise de jeu était perdante.

En cas de blocage, si le jeu est gagnant, le gain vous est versé sur le compte FDJ.

Le blocage s'explique par une perte partielle de votre connexion internet. cependant le serveur de la FDJ enregistre votre jeu."

A l'époque, je pensais peut-être me faire rembourser ma mise, mais suite à leur réponse, j'ai laissé tomber.

Cependant, je viens de retomber sur cette capture d'écran et en fait le ticket affichait un gain de 50000€,

ce que je n'avais pas vu la première fois.

Je me demande dans quelle mesure je ne me suis pas fais avoir sur ce coup là...

Quelqu'un peut-il m'aider et me dire si cette capture d'écran peut constituer une preuve de gain ?

Merci.

PS : désolé, impossible de publier la capture d'écran, il s'agit du ticket gagnant.